L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 AOUT 1865 | entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 9 AOUT.

PAROISSE DES AVOYELLES.

M. [illegible], de Marksville, est l'agent de l'Abeille pour la paroisse des Avoyelles.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

[illegible]

Petite monnaie.

Le besoin de change ou de petite monnaie s'est toujours fait sentir vivement depuis la disparition des espèces, et, d'après les nouvelles qui nous arrivent de Washington, nous voyons que ce besoin, loin de diminuer, va s'augmenter encore. Dans la circulation du petit papier on a déjà supprimé le renouvellement des billets de trois cents, et le gouvernement compte sur les pièces de nickel pour les remplacer. Mais ce n'est pas tout, le gouvernement a encore exprimé l'intention de cesser d'émettre à l'avenir des billets de cinq cents, quand même les émissions seraient nécessaires pour remplacer les billets déchirés ou effacés dont le commerce ne veut plus. La suppression des billets de trois cents est indifférente au Sud où ils n'ont presque jamais circulé, le commerce de détail au Sud n'ayant pas l'habitude de vendre ou d'acheter pour moins de cinq cents à la fois; mais si ces derniers disparaissent par le fait de l'usage même qui les rend inacceptables, et s'ils ne sont pas remplacés, il est évident que le petit commerce au Sud, et surtout ici, se trouvera dans un extrême embarras.

La municipalité ne pourrait-elle, en ce cas, y suppléer par une émission de petits billets de ville ou de billets de 5 cents?

La circulation des tickets de chemins de fer étant interdite comme moyen d'échange, et toute représentation de valeurs monétaires au moyen d'obligations individuelles étant interdite aussi, il n'est sûr que nous ne pouvons avoir pour le petit change d'autre ressource que celle que la municipalité pourra ou voudra nous offrir. Elle nous a donné déjà des demi piastres et des quarts de piastres, justement ce dont nous sommes abondamment pourvus par la Trésorerie de Washington, mais elle ne nous a pas fourni des billets de 5 sous qui font aujourd'hui presque totalement faute dans le petit commerce, c'est à dire dans le commerce de détail qui est le commerce de tout le monde, commerce auquel on doit par conséquent beaucoup d'égards.

Nous croyons que la municipalité rendrait un grand service à tout le monde en convertissant en billets de 5 sous une des fournées de mauvais billets rapés, déchirés, effacés qu'elle est obligée de recevoir en paiement de taxes ou en échange de billets nouveaux. Ces petites fragments en ces vingtièmes de piastre remplaceraient avec avantage les timbres postes qu'on ne peut changer à volonté quand ils sont salis.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE.

Thermomètre de C. [illegible], opticien, [illegible] rue de Chartres.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures [illegible]	82	27 1/2
[illegible]	88	31
3 h. [illegible]	94	34 1/2
6 [illegible]	91	32 1/2

[illegible] ET LE GRAND JURI.—[illegible]

[illegible]

MORTALITÉ.—Il y a eu 144 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 31 juillet au 6 août inclusivement.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont: la consomption, 12; la dysenterie aiguë, 18; la diarrhée chronique, 8; la dentition, 7; le marasme [enfants] 7, la fièvre congestive, 6. Il y a eu 10 mort-nés.

Nationalités.—Autriche, 1; Angleterre, 2; France, 6; Allemagne, 3; Irlande, 16; Bavière, 1; Prusse, 1; Etats Unis, 74; non déclarés, 40.

Il est mort 98 blancs, 38 nègres et 6 mulâtres.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Mary Digues, qui s'était reconnue coupable de vol de linge au préjudice de Mme Hilliards, a été condamnée à deux mois de prison de paroisse.

Charles Toney, homme de couleur, a été condamné à dix-huit mois de pénitencier pour [illegible].

Geo. Fernandez, homme de couleur, a été condamné à trois mois de prison de paroisse pour larcin.

Ch. Goodman, déclaré coupable d'avoir volé une montre, une chaîne et [illegible] piastres en monnaie courante, a été envoyé au pénitencier pour huit mois.

—Ch. Baer a été déclaré coupable de vol d'une montre, d'une chaîne, d'une petite somme d'argent et de linge, au préjudice de Jos. [illegible].

—John McCody, qui s'était reconnu coupable d'avoir assailli Mme. Carrigan, a été condamné à un jour de prison.

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES DE NEW-YORK du 7.

Jefferson Davis doit être jugé par une cour civile.

L'OR A 144—LE COTON LOURD.

Steamer pour la Nouvelle-Orléans.

Malle quotidienne de Columbus à Mobile.

Confirmation de l'ordre envoyé au général Sheridan.

PAIEMENT DE SES TROUPES.

DIVERSES NOUVELLES.

Marché de New York.

L'or à 44—Le coton à 46.

New York, 7 août 1865.

Le *Daily News* affirme positivement que M. Jefferson Davis sera jugé par une cour civile.

Le Président a refusé au général Dick Taylor la permission d'aller en Europe.

Le coton est lourd.

L'or est à 144.

Le steamer *Star of the South* est parti aujourd'hui pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 7 août.—Une malle quotidienne a été ordonnée de Columbus Ky., à Mobile, par le chemin de fer de Mobile et Ohio.

Cinq dames de la Nouvelle Orléans ont été pardonnées, et leurs biens restaurés.

L'évêque Lynch de la Caroline du Sud a reçu son pardon.

L'ordre qui autorise le général Sheridan à licencier toutes les troupes blanches dont les services ne sont pas indispensables dans son département, lui enjoint de donner la préférence aux régiments de vétérans dont le terme approche le plus de la fin; il permet aussi aux officiers et aux hommes de recevoir leur décharge et leur solde au rendez-vous où ils seront licenciés, s'ils le désirent, le payeur ayant reçu des instructions à cet égard et devant payer sans délai.

Jno Minor Botts est allé à Washington pour arranger les affaires municipales de Richmond.

Le président a reçu des visiteurs samedi.

1500 balles de coton ont passé devant Caire samedi.

La frégate Congress n'est pas encore relevée.

Le gouverneur Brough, de l'Ohio, a le carboncle—charbon—et est menacé de la gangrène. Il est très malheureux.

New York, midi—Aujourd'hui, la farine a baissé de 5 cents.

Les détenteurs de porc demandent une hausse.

Le porc—bulk—a haussé d'un quart.

Le coton est languissant à 46.

L'or est à 43 5/8.

4 h. de l'après midi—L'or est à 44.

L'élection se poursuit au Kentucky.

Nouvelles télégraphiques.

(Dépêches du *Times.*)

Louisville, 7 août.—Le général Rousseau, le candidat de l'administration pour le congrès dans le 5e District a jusqu'ici une majorité de 2717. On convient généralement que son élection est assurée.

New York, 7 août.—John Surratt est depuis longtemps au Canada et l'on croit qu'il est maintenant caché près de Montréal. Les limites du Canada sont à ces troussés.

George N. Sanders s'épuise et Beverly Tucker se dispose à partir de Montréal faute de fonds.

Le général Steadman a supprimé l'*Intelligencer and Messenger* de Macon pour cause de langage séditieux.

Une portion des murs de l'hôtel St Charles s'est écroulée ce matin, causant de graves contusions à son premier propriétaire.

Washington, 7 août.—Le secrétaire Seward et l'avocat-général Speed sont revenus beaucoup mieux portants de leur excursion au cap May.

Nouvelles d'Europe.

Pointe au Père, 7 août.—Le steamer *Damascus*, parti de Liverpool le 27, a passé au large.

Les nouvelles politiques qu'il apporte n'ont aucune importance.

Le câble a été posé déjà sur une distance de 800 milles. Les signaux n'éprouvaient aucune interruption et le temps était clair.

L'encaisse de la Banque d'Angleterre a diminué de 58,000 livres sterling.

Nouvelles du Nord

PAR L'OUEST.

ARRIVEE DU *MAGENTA.*

Dates du 3 de St-Louis.

LE PRISONNIER INCONNU.

PRISONNIERS UNIONISTES DANS LE MISSOURI.

Cessation de grève dans l'Illinois.

NOUVELLES DE LA HAVANE ET DU MEXIQUE.

NOUVELLES D'HAITI.

AFFAIRES A SAVANNAH.

Dénégations de G. J. Tucker.

Par le bateau à vapeur *Magenta*, arrivé hier soir, nous avons des journaux de St-Louis et de Cincinnati du 3 août, qui contiennent les nouvelles suivantes:

Description du prisonnier inconnu.

Washington, 2 août.—Le prisonnier, annoncé de point en point dans tout l'Ouest, comme étant John B. Surratt, est arrivé ici aujourd'hui; mais il n'est pas plus Surratt que Booth. Il dit s'appeler John J. Ryan et avoir été capitaine dans le service rebelle au Texas. Il est habillé de gris et a cinq pieds six pouces de taille. Il est mince et maigre, a des cheveux clairs, un beau teint, des yeux bleus, un nez pointu assez long, et la première phalange de son petit doigt de la main droite emportée comme par une balle. Il sera jugé immédiatement pour complicité avec les assassins et l'on dit qu'il y a contre lui des preuves concluantes.

Prisonniers unionistes dans le Missouri.

Jefferson City, 2 août.—Il y a un assez bon nombre de femmes et d'enfans blancs qui demeurent dans de vieilles baraques et vivent de la charité publique. On voit là des familles de soldats de l'Union qui sont détenus en prison par l'autorité militaire. Les hommes loyaux pensent que si l'on relâche les prisonniers rebelles, infiniment plus coupables, on devrait bien mettre en liberté les unionistes afin qu'ils puissent s'occuper de leurs familles dans la détresse et leur procurer du soulagement.

Reprise des travaux de maçonnerie dans l'Illinois.

Springfield, 2 août.—Les maçons qui étaient tout dernièrement en grève dans cette ville ont repris leurs travaux, les patrons et entrepreneurs ayant consenti à leur donner cinq piastres par jour.

Le temps est très favorable pour la moisson; et l'on croit maintenant qu'on a fort exagéré le dommage causé aux blés par la rouille ou d'autres fléaux.

Nouvelles de la Havane.

New York, 2 août.—Par l'arrivée du steamer *Eagle*, parti de la Havane le 29, on a les nouvelles suivantes:

Judah P. Benjamin est arrivé à la Havane le 25, de Nassau, dans un schooner.

Kirby Smith est aussi arrivé à la Vera Cruz à la Havane le 28, avec le gouverneur Reynolds et le capitaine Beauregard.

Monterey a été occupé le 22 par les Français qui ont procédé sans délai au désarmement général des habitants et ont établi des règlements fort sévères.

M. Stranahan, correspondant du New York *Herald* est mort à Mexico le 15.

Le gouverneur constitutionnel de la Basse Californie qui favorisait l'empire, a ce que l'on suppose, est allé à San Francisco.

Une expédition française se préparait pour la Basse Californie.

Les rebelles d'Hayti est jusqu'ici l'avantage. Geffrard n'avait pas encore pris les Gonaïves. Les rebelles ont offert la paix à Geffrard s'il veut signer un traité fixant à cinq années le terme présidentiel.

Affaires à Savannah.

New York, 2 août.—La force de police militaire des Etats-Unis à Savannah a été débandée et remplacée par une organisation de patrouilles armées.

Le général Brannan a refusé de rendre la propriété du journal le *Republican*, à O. W. Simmons, à cause de sa conduite séditieuse.

Dénégations.

New York, 2 août.—Gideon J. Tucker nie avoir été dans aucun meeting où il aurait [illegible] les sentiments de la motion de [illegible] avoir été présidé au meeting de Jeff. Davis dans cette ville. Tucker dit qu'un des [illegible] été pas le avoir et ou aucun [illegible].

MM. Cutter et Butterfield [illegible] la rébellion.

[illegible]

Havane et St-Domingue.

Nous avons, reçu par le steamer des Etats-Unis Wyoming un numéro du *Diario de la Marina* du 29 juillet.

Ce journal reproduit d'après le *Diario de Cuba* du 15 quelques détails sur l'évacuation définitive de St-Domingue par les troupes espagnoles. L'abandon de la capitale s'est effectué dans l'ordre le plus parfait. Un grand nombre de familles dominicaines ne voulant pas rester dans le pays après le départ des Espagnols ont pris passage à bord des transports de la flotte. L'*Asia* a embarqué 500 de ces réfugiés et le *Hamburgo* 162. Le pays était en partie désert par les habitants, qui s'embarquaient pour les différents ports de l'île de Cuba et pour Porto Rico.

Le 12 juillet les troupes républicaines de St-Domingue sont rentrées dans la capitale.

Marché de la Havane.

Les sucres des qualités recherchées pour les marchés des Etats-Unis ont été en demande assez active; il s'est vendu dans la semaine 20,000 caisses à des prix plus élevés que ceux de la semaine précédente. Nous cotons: les Nos 10 à 11 1/2 pour les Etats-Unis de 8 à 8 1/2 réaux. Il s'est exporté dans la semaine 33,103 1/2 caisses et 572 boucauts, dont 330 caisses et 147 boucauts pour la Nlle-Orléans, 2,420 caisses pour New York, et 3,888 pour Boston.

Il y a un fort stock de farine à $9 1/2 à 10,00 le baril.

Le change sur les Etats-Unis était plus ferme à 23 à 24 0/0 d'escompte. L'or américain était à 5 à 5 1/2 0/0 de prime. Le change sur France était à 3 1/4 à 3 3/4 0/0 de prime.

M. S. B. Logan.—M. S. B. Logan, qui autrefois faisait partie de la maison Giquel & Jamison, est maintenant au magasin de MM F. Van Benthuysen & Co—Voir son annonce.

☞ Il y aura demain, jeudi, sermon et quête à l'Eglise Ste-Anne. Voir l'annonce.

STEAMER ADMIRAL.—On nous prie d'annoncer que le bateau à vapeur *Admiral* a été retiré du service de Mobile. Le fret qu'il avait à bord pour cette dernière ville a été transféré sur le *Cherokee.*

LA REPONSE DE LORD RUSSELL.

Nous avons publié il y a quelques jours une dépêche de M. Seward exprimant des regrets sur la conduite de l'Angleterre.

Voici le texte de la dépêche de Lord Russell à Sir F. Bruce, ministre d'Angleterre à Washington, en réponse à M. Seward:

Foreign Office, le 6 juillet 1865.

J'ai reçu et soumis à la reine votre dépêche du 19 juin, avec la copie d'une note de M. Seward au sujet de la cessation des hostilités.

Le gouvernement de Sa Majesté est peiné d'apprendre que les réserves et les explications qui accompagnaient les ordres du 2 juin, n'avaient pas semblé acceptables au gouvernement des Etats Unis.

Le gouvernement de Sa Majesté n'espérait pas, naturellement, que les Etats Unis reconnaîtraient aujourd'hui que la concession des droits de belligérants aux confédérés était ou nécessaire ou juste ou sanctionnée par la loi des nations.

Cependant le gouvernement de Sa Majesté avait, avec toutes les puissances de l'Europe, reconnu le droit de blocus des ports des Etats Unis et l'existence d'un belligérant contre lequel ce droit était exercé, on ne devait pas croire qu'il déclinerait les conséquences de ce qu'il avait admis sans hésitation. En conséquence le gouvernement de Sa Majesté pensait que ce serait un juste et honorable [illegible] que son navire confédéré renvoyé des ports anglais jouit du privilège de la règle des 24 heures. Mais vous ferez observer à M. Seward que c'est la dernière fois qu'on le fait observer. Aucun navire confédéré ne saurait donc, à l'avenir, s'en prévaloir.

Le gouvernement de Sa Majesté a dans le même esprit permis aux navires qui se trouvent dans les ports anglais ou qui y arriveraient sous trente jours de désarmer et de perdre le caractère de navires de guerre. Sans cela, les navires qui n'ont pas connaissance de la fin de la guerre pourraient, par une mesure trop sévère, se voir privés de ravitaillement ou exclus en pleine mer. Des mesures aussi rigoureuses ne feraient pas honneur à la bonne foi et à l'humanité d'une nation.

Mais vous observerez que le gouvernement de Sa Majesté a donné pour instruction aux autorités dans les ports désignés de prévenir les navires confédérés qu'ils ne doivent pas compter plus longtemps sur la protection du gouvernement de Sa Majesté et que le délai des vingt-quatre heures ne leur sera plus accordé.

Le gouvernement des Etats Unis n'a pas les conséquences déclarer que ces navires doivent être livrés aux autorités américaines. Cette déclaration sera soumise à une cour anglaise et les navires en question se trouvent dans des ports anglais. Si un navire est capturé en mer sous n'importe quel pavillon, la question devra être réglée par une cour des Etats Unis.

Le gouvernement ne peut admettre qu'au milieu d'une guerre qui a interrompu le commerce sur 3000 milles de côtes américaines, qui a ruiné beaucoup de familles et affecté tous les continents, les gouvernements de France et d'Angleterre n'aient pas eu le droit d'agir de concert et de prendre des mesures identiques.

Le gouvernement de Sa Majesté se réjouit cependant d'apprendre que les Etats Unis ne réclament pas plus longtemps le droit de visiter les navires anglais, et que les relations normales des deux pays soient redevenues ce qu'elles étaient avant la guerre.

Le gouvernement de Sa Majesté pense que ces explications, qui ont pour but de démontrer notre loyale neutralité, contribueront à établir entre les deux nations une amitié intime et durable. RUSSELL.

FEUILLETON

LE CHATEAU DE LA ROCHAUBERT.

(Suite.)

Ce que j'éprouvai après cela, ce qui suivit ce que je devins, comment s'écoula le reste de ce jour, je suis incapable de le dire. Je chancelai sous une ivresse, sans nom, une éblouissante surexcitation, un tourbillon de flammes me ravissait le monde. Je serrai en moi-même, j'embrassai le petit garçon comme un fou, je fis mille folies au gardé, qui n'était pas plus gris que moi, puis j'allai me perdre au fond des bois, pour revoir ses yeux, me répéter ses paroles, me reproduire ses gestes, dévorer de mon amour son cœur tout entier.

Mais, le premier saisissement de bonheur passé, un autre sentiment, non moins violent, s'empara de moi, et bientôt en grandissant domina tout le reste. Elle m'aimait, oh! j'en étais sûr, mais que voulait-elle dire, et pourquoi cette tristesse?

Cette question de mon âme me réveilla comme un coup de foudre. Je revins au château, mais elle était enfermée avec sa famille, je l'épiai en vain, elle resta invisible.

A dîner seulement je la revis, et avec quels transports! Elle rougit un peu en se mettant à table, mais ne me regarda pas. Tous ses mouvements accusaient la langueur, et ses yeux avaient des traces de larmes récentes. Ma tante fut fort gaie, M. de la Rochaubert avait la mélancolie d'un roi qui vient d'abdiquer son rôle.

Ce soir-là, tu le penses bien, pour un empire je n'aurais pas quitté le salon. Mais mon âme rôda en vain autour de la sienne. Pas un signe, pas un geste, pas un coup d'œil qui accordât qu'elle se souvenait; à peine de temps en temps un reflet de feu sur les joues, une vibration plus émue dans la parole et c'était tout. Tout ne pouvait être fini, cependant entre nous. Il n'est pas que les femmes pour avoir cette puissance sur elles-mêmes. Elle travaillait, causait d'habitude, auprès de ma tante, se levait parfois, se rasseyait, les yeux toujours baissés, toujours tranquille. Seulement, à la fin de la soirée, au moment de se retirer, elle s'inclina, un léger [illegible] jusqu'au pied de sa mère, pour recevoir son baiser.

Moi aussi, j'avais besoin de baiser de la mienne, en plein de [illegible] au milieu de cette joie mêlée pourtant de vague inquiétude et d'inexprimables pressentiments.

Aussitôt que je crus l'instant favorable, je revins et me glissai dans sa salon encore plein de bien-aimée et de chaste parfum d'innocence, de prière et d'amour qu'elle y avait laissé. Son ouvrage était encore là, un fleur sur le canevas, son album, ses romances, sa petite chaise. Il me semblait que quelque chose de plus devait demeurer, à dessein de sa présence. Je restai là, je demeurai là en contemplation, je sais qu'à cette vue que toujours me disait:

—C'est moi, je t'attendais, je suis là, et je veille sur ton cœur.

Non, la promesse de ce sourire ne m'avait pas trompé.

Tout à coup un léger bruit me fait tressaillir, un froissement de robe sur l'escalier; quelqu'un glissait le long de la muraille, j'entend ouvrir doucement la porte du vestibule, et par la fenêtre je vois [illegible].

[illegible]

—C'est moi, lui dis-je. N'ayez point peur, c'est moi, je vous attendais!

[illegible]

Mais moi, pourtant ne sommes [illegible] je reconnaissais [illegible].

[illegible]

—Ecoute, repris-je, [illegible].

Elle me fixa des yeux [illegible].

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 8 août.

Le marché n'a été que modéré aujourd'hui. Le marché, au début, a manqué d'animation, bien que nous avons été prêts à aux toutes 1300 balles. [illegible]

[illegible]

L'or a ouvert calme à 147 1/4 à 147 1/2, et s'est vendu ensuite à 147, puis à 148; il a été peu recherché et a fermé à 147 1/4 à 147 1/2. [illegible]

[illegible]

Le change sur le Nord n'a point varié. [illegible]

[illegible]

Nous n'avons pas entendu parler de ventes d'actions depuis le 100 de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain. [illegible] La banque des Citoyens a déclaré un dividende de quatre pour cent de $4 par action—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir de lundi prochain. [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE.
Mardi soir, 8 août.

COTON.—Ce matin, à l'ouverture du marché, la demande était pour des prix au-dessous de ceux des facteurs, qui étaient modérés; mais à une heure plus avancée, de derniers se sont montrés disposés à faire plus librement leurs [illegible] qu'une quinzaine [illegible] et la meilleure [illegible]. Les ventes se sont élevées à 1700 balles [illegible]

[illegible]

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1864	[illegible]	
Reçu aujourd'hui	[illegible]	
précédemment	[illegible]	
Exporté aujourd'hui	[illegible]	
précédemment	138457	
Stock en mains et à bord de navires non expédiés	13696	
	74153	

SUCRE ET MÉLASSE.—Le marché est calme et n'a éprouvé aucun changement. Les approvisionnements de ces deux articles sont très faibles et la demande, qui est plus pour la spéculation, est restreinte à de [illegible]. Les ventes d'hier et d'aujourd'hui comprennent 75 boucauts de sucre [illegible] à 12 à 12 1/2 pour le bas commun et 17 cts pour la Louisiane de choix; 12 barils de mélasse de sirop à 72 1/2 cts le gallon [illegible] à 65 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST.—Les stocks de provisions sont très faibles, [illegible]. La farine [illegible] $6 à $8, 100 de [illegible] 74 [illegible].

[illegible]

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE.—Nous avons entendu parler de diverses ventes qui auraient été faites durant les trois ou quatre jours qu'on vient de s'écouler, à 32 1/2 cts la yarde. Les lots reçus pouvant naturellement être cédés à 25 cts la yarde—ce qui constitue une forte baisse des prix de derniers jours, à cause d'approvisionnements.

DIVERS.—Les pommes de terre de l'Ouest ont été vendues à $4 à $4 25 le baril, les oignons $4 50 à $4 75, les pommes $5 à $6 le baril de l'Ouest, en mauvais état, à $10 à $14 le baril, les poulets $6 la douzaine pour les jeunes et les mères $12.

FRETS.—Il y a considérablement de coton d'offert pour le dehors, mais le nombre de places pour le fret n'étant pas, les prix continuent plus ou moins nominaux [illegible]. Quelques engagements ont été faits à [illegible] 2 3/4 cts.

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

LISTE MARITIME.

[illegible]

Décédé le 7 courant, à 11 heures du soir, à l'âge de 4 1/2 mois, CHARLES WALTER OSBORN, fils de Paul Albert Osborn et de Marie Perrault.

Décédé, hier à midi, à l'âge d'un an, J. FRANCIS MALOCHÉE, fils unique de F. Malochée et de Marie Anaïs Tessier-Dupuy. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à 5 heures précises, de la maison mortuaire, No 51 rue Esplanade, entre Chartres et Royale.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis, lundi 14 août 1865, à 7 heures et demie, pour le repos de l'âme de Dr CHARLES HENRI DARET. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'y assister. 9août—5

EGLISE Ste ROSE DE LIMA.

Un service funèbre sera célébré mercredi matin, 9 août, à 7 heures et demie, pour le repos des âmes des soldats morts pendant la durée de la guerre. Les parents et amis des Louisianais qui ont été victimes sont priés d'y assister. 8 août—2

SERVICE FUNÈBRE.

☞ Il sera célébré un service funèbre à l'église St-Augustin, VENDREDI 11 août, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feue ELIZABETH DESBORDES. Les parents et amis de [illegible] [illegible]

ATTENTION.

☞ M. D. E. Morphy, encanteur, vend ce matin, ce matin à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Poydras.

[illegible]

AVIS.

La société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, pour le commerce du bois est dissoute d'un commun accord. M. Ed. DE BLOIS est chargé de liquider les affaires de la société.

B. CAZELAR,
ED. DE BLOIS.

Nlle-Orléans, 14 juillet 1865. 8août—3f

AVIS.

M. S. B. LOGAN, autrefois de la maison Giquel & Jamison, annonce respectueusement à ses amis et à ses clients qu'il se trouve maintenant au magasin de la manufacture de F. VAN BENTHUYSEN & Co, rue du Canal, No 121. 8août—1m

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison STEWART, HYDE & CO, pour la conduite des affaires de commission et d'expédition en général, au No 69 de la rue Gravier.

Ils sollicitent respectueusement les consignations.

J. J. STEWART,
E. E. HYDE,
M. C. McCARTHY.

RÉFÉRENCES—MM. W. H. Letchford & Co, Nlle-Orléans; Smith, Lowe & Co, Mobile; Abel Goodwin, Ward & Co, Selma, Ala.; J. Alford, Canton, Miss.; D. H. Stephens, [illegible]; Durand & Ritard, New York, N. Y.; Jenkins, Lane & Sons, Boston, Mass.
Nlle-Orléans, 7 août 1865. 8août—1m

Divers— Divers.

En débarquement du steamer et de bateaux à vapeur—
[illegible] douzaines CORNICHONS ANGLAIS,
[illegible] HUITRES de Baltimore,
[illegible] CHAMPAGNE, en grandes et demi bouteilles.
[illegible] BROWN STOUT et PORTER,
[illegible] ALE,
[illegible] HARENGS,
[illegible] PAPIER enveloppe, grandeurs assorties.
[illegible] JAMBONS.
[illegible] SAINDOUX.
A vendre par A. D. GRIEF, rue de la Vieille Levée Nos 68, [illegible]
9 août—3f

Bœuf, Bœuf.

300 barils bœuf paquetage des habitants, à vendre à bon marché, par A. A. LLAMBIAS, 115, Vieille Levée
9 août—10f

Alph. SCHWAB,
DROGUISTE, IMPORTATEUR DE LIQUEURS, BOIS DE TEINTURE, &c., &c.

Médicaments patentés.

127 et 129, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans

[illegible]

A. SCHWAB,
Importateur et de parfumerie de [illegible]

[illegible]

Appel aux citoyens naturalisés

[illegible]

Par ordre du comité.

Société de St-Vincent de Paul.

Les membres de la Conférence Ste-Anne-Société St-Vincent de Paul—[illegible] JEUDI, 10 août 1865, à 6 heures p. m. [illegible]

J. F. WILSON,
Imprimeur de la Presse Magique,
No 37 Magasine, près Poydras.

McCOMBS, IRVINE & Co.
Marchands en gros et en détail de GROCERIES ET DE PRODUITS,
64 Gravier, entre Tchoupitoulas et Nlle-Levée.

T. D. WILKENS. [illegible] H. C. SCHOENF
J. D. WILKENS & Co.
Marchands-commissionnaires, expéditeurs et Agents de bateaux à vapeur,
No 9 Tchoupitoulas.

CUISINIERE FRANÇAISE.

On demande une bonne cuisinière française au No [illegible] rue de la Bourse.

Beurre Goshen.

VINGT CINQ barillets beurre Goshen de choix, à vendre par F. POLMONSE & Co.

Vins de Xeres et d'Oporto.

TRENTE quarts vins Xeres et Oporto. [illegible]

Produits de la Havane.

160000 Cigares de la Havane, différentes grandeurs, des plus célèbres marques, [illegible] SOBRIO FRERES, 77 Gravier

Compagnie Exprès d'Adams,

GRANDE EXPEDITION PAR EXPRES

Pour l'Est, l'Ouest et le Sud.

Capital..................$2,000,000

[illegible]

NEW YORK, BOSTON, PHILADELPHIE, WASHINGTON, &c., CINCINNATI

GRANDS COMPAGNIE EXPRES EUROPEENNE

L'EXPRES DE LA COMPAGNIE DE WELLS, FARGO & Co.

A. LOCKWOOD, Agent.

Exprès de la Rivière Rouge.

[illegible]

C. J. MACLELLAN, RUE DU CANAL No 34.

Compagnie d'Exprès d'Adams.

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE D'EXPRES D'ADAMS est maintenant prête à transporter des paquets [illegible] pour GALVESTON, HOUSTON ET AUTRES POINTS DU TEXAS.

A. LOCKWOOD 5, rue Magasin

LES CÉLÈBRES
MACHINES A COUDRE
DE
GROVER & BAKER,
POUR LES FAMILLES.

[illegible]
AGENCE, RUE DU CANAL, No [illegible]

MAGASIN DE VARIETES

[illegible]

Inspecteurs de farine.

[illegible]

LEON PIERRE,
27....Rue des Petites-Ecuries....27
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR
A PARIS,

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

THE COTTON BOLL,
156....RUE DE LA COMMUNE....156
Entre St. Charles et Camp.
Concerts Gratuits

[illegible]

J. B. WALTON, Encanteur
[illegible] No 47,
Cold Union,

Photographies

A des prix réduits, pendant [illegible]

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 7 août 1865.

AUJOURD'HUI, [illegible]

J. L. DELERY.

G. BORRINO,

IMPORTATEUR de Vins, Liqueurs, Sardines, &c., [illegible] No 71, rue de la Vieille Levée [illegible]

ROBERT MIX, M. JEFF. THOMPSON, ROBERT POWER.
Mix, Thompson & Power,
MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL ET Marchands-commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle-Orléans.
RUE DE LA COMMUNE No 67, ET RUE DU CANAL No 36.

NOUS étant établis à la Nouvelle-Orléans [illegible]

MIX, THOMPSON & POWER.

Dry goods. Dry goods.

C. JAUBERT & CO.

20 Rue de Chartres 20

La maison C. JAUBERT & CO., de la Nlle-Orléane [illegible] MARCHANDISES DE TOUTE SORTE [illegible]

COTONS,
INDIENNES,
CHAMBRAYS,
CASIMIRS,
FLANELLES D'ETE ET DE FANTAISIE,
TOILES,
MALAKOFFS,
ARTICLES BLANCS DE TOUTE ESPECE, &c, &c.

[illegible]

C. JAUBERT & CO.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans [illegible]

Assurance contre les risques de mer, de rivière et d'incendie.
COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.

[illegible]

AVIS.

LA maison HAYES, SANDERS & CO. [illegible] WILLIAMS & SANDERS.

Chantier de bois de Brown.

[illegible]

Une bonne nouvelle !!!

[illegible] CAFE ROYAL [illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co,

[illegible]

A. ROCHEREAU & Co,

[illegible]

MAISON
P. MALLARD,
36 Rue Royale.

[illegible]

Bladon Springs, Ala.
1er juillet 1865.

[illegible]

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.

Aux marchands commissionnaires

[illegible]

Hotel St-Charles,
TENU PAR
A. MOUISSET.

Mme MAZUC,
Pension Française Privée,
RUE ROYALE, No 190,

[illegible]

Changement de domicile

[illegible]

La Suite de Lecture du Commerce et la Suite d'Échecs

A LA BOURSE DES NEGOCIANTS, ET DES ARMATEURS, [illegible]

301 [illegible] 301

C. A. BARRIERE & BRO.

135..........Rue du Canal..........135

[illegible] MARCHANDISES SECHES DU PAYS ET DE FANTAISIE

BROADCLOTHS noirs,
CASIMIRS noirs,
DOESKINS noirs et de fantaisie,
DRAPS noirs et Tricot couleur,
DOESKINS noirs unis,
DRAPS Mélanges,
FLANELLES blanches,
FLANELLES bleu, rouge et blanc,
FLANELLES Opéra, [illegible]
Un grand lot de FLANELLES Shaker, [illegible]
ROB ROYS,
FLANELLES GAZE, &c.
COUVERTURES,
JEANS DU KENTUCKY,
COTONNADES
JEANS CANLEY,
[illegible]
GINGA cotton et STRIPES,
TOILES d'Irlande et TOILES à drap,
COTON bleu et Coton doux,
COTON blanc et COTON écru,
ETOFFES BLANCHES de toute espèce,
[illegible] BONNETERIE
MOUCHOIRS BATISTE [illegible]
Soie noire et ETOFFES pour ROBES DE VOYAGE.

[illegible]

C. A. BARRIERE & BRO.

A VENDRE PAR
D. P. SIMMS & Co.
[illegible]

MIEL......MIEL......MIEL.

[illegible] E. D. FALLS,

Machine à toile d'emballage

[illegible] JAMES HARVEY.

DEMANDE de DEUX SERVANTES

[illegible]

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

R. F. DUNN & Co.
MARCHANDS ET FABRICANTS DE HATS,
Rue de la Commune, No [illegible]

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrure et de laine,

[illegible]

A VENDRE.

[illegible]

CHEVAL TROUVE.

[illegible] JACQUES DALMA.

E. ROGER & Co,
Salles de ventes Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.
Nlle-Orléans, 5 août 1865.

[illegible]

Bureau des Terres Publiques.

[illegible]

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans,

[illegible]

Avis concernant les cafetières, les bateaux à vapeur et les plantations.

[illegible] M. W. WHEDBEE.

AVIS.

[illegible] SCHMIDT, SEILER & CO.

A VENDRE
TROIS PETITES HABITATIONS
[illegible]

Hotel d'Europe,
[illegible]

Propriétés foncières et loyers de maisons.

[illegible]

DEMANDE DE MAISON.

[illegible]

Restaurant Français,
72....RUE DE CHARTRES....72
Tenu par M. Philippe Forget,

[illegible]

RESTAURANT ST. LOUIS.

[illegible]

MALADIES SECRETES

[illegible]

Guérison de l'Injection du Dr. Ricord.

MALADIES [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

VENTE SANS RESERVE.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

[illegible]

PAR VINCENT & CO.
Wm P. VINCENT, encanteur.

JEUDI, 10 du courant, [illegible]

Meubles—Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible]

Propriété sur la rue de l'Union.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Distillerie.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Propriétés de valeur dans les 3e et 4e Districts.

PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER.
Chas. E. FORTIER, Encanteur.
No 25, Commercial Alley.

[illegible]

AVIS

PAR ordre de M. A. J. BUCKLEY [illegible] JAMES D. BLAIR.

RENTREE DES CLASSES DU Collège Jefferson.

[illegible]

Une bonne cuisinière blanche

[illegible]

Demande de Confiseur.

On demande un bon CONFISEUR.—On donnera de bons appointements.

JULES HIMBERT.

A. DELVAILLE. J. JOUBERT.
DELVAILLE & JOUBERT,
COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS DE CHANGE,
16....Rue Carondelet....16
Nouvelle Orléans.

PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH
H. PILCHER & Co.)
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 32 Perdido, [illegible] Orléans.

BYRNE, VANCE & Co,
Facteurs de coton et de sucre,
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet, No 33, [illegible]

H. HAWES,
PRESCRIPTEUR ET AGENT GENERAL,
Commercial Place, No 16.

[illegible] KEARNEY, ELOIS & CO, [illegible] MERRILL & CO, W. H. HENNING & CO.

WARREN & CRAWFORD
13. J. WARREN & T. W. CRAWFORD
[illegible]

GEORGE W. WEST
(DE WEST, KERSHAW & CAMMACK)
[illegible] No 22, Nlle-Orléans.

Kennard & Luzenberg.
(JOHN E. KENNARD....C. H. LUZENBERG)
AVOCATS,
Rue du Camp, No 38.

PAYNE, HUNTINGTON & Co,
FACTEURS DE COTON,
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
[illegible] No 51.

GILLIS & FERGUSON.
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands commissionnaires en général

A. D. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH
A. D. GRISWOLD & CO.
[illegible]

JOHN T. HARDIE & Co.
(JOHN T. HARDIE....C. J. NICHOLSON)
Facteurs de coton,
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
[illegible]

W. B. TULLIS,
(Successeur de TARLETON, WHITE & TULLIS)
FACTEURS DE COTON,
[illegible]

BOYLAN & CO. Facteurs de coton et Marchands Commissionnaires, [illegible]

B. SOULIGNY,
(autrefois BELL & SOULIGNY)
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
[illegible]

AUGUSTE MONTREUIL,
Courtier d'actions, de billets et de change,
RUE CARONDELET, No 28.

JAMES HELLIGAN. LEON VON ZINKEN
Helligan & Von Zinken
[illegible]

W. L. ROBINSON
ROBINSON & SAUL,
[illegible]

HEWITT, NORTON & Co,
[illegible] RUE DE LA COMMUNE, No [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks.

Marchandises sèches, chapeaux et bonneterie.

PAR HOFFMAN & MARKS.
[illegible]

MERCREDI, 9 août, [illegible]

Succession d'Armand Deléry.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Vente par autorité, de quincaillerie, coutellerie, et objets de fantaisie, pour cause de liquidation.

PAR D. E. MORPHY, encanteur,

[illegible]

Mule.......Mule.
PAR D E MURPHY, encanteur.

[illegible]

Meubles, Marchandises sèches, Fromage, &c.
PAR E. M. JACOBS, encanteur,

MERCREDI, 9 août 1865, [illegible]

25 bouteilles [illegible]

PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, Encanteur.

[illegible]

VENTE PAR LE GARDIEN DU PORT.
250 [illegible]
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Argenterie de table, [illegible]

PAR Wm. E. BONNELL, encanteur.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU & CO.

VENDREDI, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.—No [illegible]

CINQ TERRAINS [illegible]

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA Nlle-Orléans.—No [illegible]

CINQUIEME COUR DU DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

SIXIEME COUR DU DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
[illegible]